

---

# États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

31 mars 2020

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-17

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 24 juin 2020

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

## État de la situation financière

Au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		<b>20 114 443</b>	18 331 829
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	12	<b>877 881</b>	12 154 200
Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario		-	32 959
Montant à recevoir d'autres RLISS		-	353 134
Débiteurs		<b>510 554</b>	1 024 467
Charges payées d'avance		<b>1 230 111</b>	1 429 355
		<b>22 732 989</b>	33 325 944
Immobilisations	6	<b>950 266</b>	1 371 058
		<b>23 683 255</b>	34 697 002
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		<b>14 523 605</b>	15 766 461
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	12	<b>877 881</b>	10 481 000
Montant à verser au Ministère	3	<b>7 678 489</b>	7 047 485
Produits différés		<b>117 267</b>	111 111
		<b>23 197 242</b>	33 406 057
Avantages sociaux futurs	7	<b>2 163 900</b>	2 096 300
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	<b>950 266</b>	1 371 058
		<b>26 311 408</b>	36 873 415
Engagements et éventualités	9 et 10		
<b>Actif net</b>		<b>(2 628 153)</b>	(2 176 413)
		<b>23 683 255</b>	34 697 002

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



\_\_\_\_\_, administrateur  
William Hatanaka, président du conseil d'administration



\_\_\_\_\_, administrateur  
Garry Foster, président du comité de vérification

## Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	12	<b>1 106 658 271</b>	1 082 223 070
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		<b>162 642 311</b>	163 510 972
Action Cancer Ontario	5	<b>458 342</b>	536 793
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		<b>433 757</b>	595 696
Autres produits		<b>797 803</b>	1 203 946
		<b>164 332 213</b>	165 847 407
Total des produits		<b>1 270 990 484</b>	1 248 070 477
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	12	<b>1 106 658 271</b>	1 082 223 070
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>92 940 000</b>	90 748 796
Services à l'école		<b>3 352 391</b>	6 315 144
Services de soins de fin de vie		<b>4 276 544</b>	4 332 448
Salaires et avantages		<b>49 331 911</b>	48 814 606
Fournitures médicales		<b>6 109 692</b>	6 262 116
Location de matériel médical		<b>1 573 269</b>	1 490 580
Fournitures et articles divers		<b>4 103 600</b>	5 102 063
Réparations du matériel, location de matériel et matériel léger		<b>649 779</b>	759 807
Bâtiment et terrain		<b>2 013 010</b>	1 971 259
Amortissement		<b>433 757</b>	595 696
		<b>164 783 953</b>	166 392 515
Total des charges		<b>1 271 442 224</b>	1 248 615 585
<b>Excédent des charges sur les produits</b>		<b>(451 740)</b>	(545 108)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2020

	<b>Non grevés</b>	<b>Avantages</b>	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	<b>du personnel</b>	<b>Total</b>	Montant réel
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	-	<b>(2 176 413)</b>	<b>(2 176 413)</b>	(1 631 305)
Excédent des charges				
sur les produits	<b>(371 566)</b>	<b>(80 174)</b>	<b>(451 740)</b>	(545 108)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>(371 566)</b>	<b>(2 256 587)</b>	<b>(2 628 153)</b>	(2 176 413)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent des produits sur les charges		(451 740)	(545 108)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		433 757	595 696
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	(433 757)	(595 696)
		(451 740)	(545 108)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	2 234 354	3 515 170
		<b>1 782 614</b>	2 970 062
<b>Activité d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations		(12 965)	(136 503)
<b>Activité de financement</b>			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	8	12 965	136 503
Variation nette de la trésorerie		<b>1 782 614</b>	2 970 062
Trésorerie au début de l'exercice		<b>18 331 829</b>	15 361 767
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>20 114 443</b>	18 331 829

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Fournir des services de santé et des services sociaux, ainsi que de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS gère le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux. Le RLISS fournit des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis fait des renvois vers ces services.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

#### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Financement de la part du ministère de la Santé*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5, 10 et 20 ans
Matériel informatique et de communications	3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 et 10 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Avantages sociaux futurs*

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

- i) Le coût des avantages gagnés par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à l'augmentation des salaires, aux taux de mortalité et de résiliation et à l'âge du départ à la retraite des employés;
- ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;
- iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- iv) Les écarts découlant des modifications d'hypothèses et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>7 047 485</b>	4 260 763
Financement remboursé au Ministère	-	(521 959)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>487 570</b>	2 955 547
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	<b>143 434</b>	353 134
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>7 678 489</b>	7 047 485

#### 4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2018, le RLISS d'Érié St-Clair a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe à chacun des RLISS de remettre ces fonds non affectés au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2020 s'est chiffré à 2 000 000 \$ (2019 – 4 475 000 \$).

Un financement de 1 500 000 \$ (2019 – 3 475 000 \$) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 500 000 \$ (2019 – 3 121 866 \$). Le RLISS a inscrit un montant de 143 434 \$ à payer au Ministère (2019 – 353 134 \$).

Le tableau qui suit présente l'information financière résumée relative au financement et aux charges du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement.

	<b>Financement accordé \$</b>	<b>Charges admissibles \$</b>	<b>2020 Surplus \$</b>	2019 Surplus \$
RLISS d'Érié St-Clair	<b>500 000</b>	<b>356 566</b>	<b>143 434</b>	-
RLISS du Sud-Ouest	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	-	353 134
RLISS de Waterloo Wellington	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	-	-
RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	-	-
	<b>2 000 000</b>	<b>1 856 566</b>	<b>143 434</b>	353 134

#### 5. Opérations entre apparentés

*Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)*

SCSO est un organisme provincial créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, qui avait pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO était assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du financement au titre des infrastructures informatiques de base de SCSO ou de Santé Ontario pour un montant de 271 801 \$ (2019 – 195 314 \$).

Le 2 décembre 2019, les actifs, les passifs, les droits et les obligations de SCSO ont été transférés à Santé Ontario qui a poursuivi la prestation des services partagés au RLISS.

## Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 5. Opérations entre apparentés (suite)

##### *Santé Ontario*

Santé Ontario est un organisme de la Couronne établi en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, apparenté au RLISS compte tenu du contrôle commun exercé par la province de l'Ontario (se reporter à la note 15).

Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et certains employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés durant la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020.

Au cours de cette période, le RLISS a engagé un montant de 866 351 \$ au titre des salaires et des charges sociales pour les employés mutés, dont un montant de 324 779 \$ demeure dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2020. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

Le 2 décembre 2019, les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Action Cancer Ontario ont été transférés à Santé Ontario.

#### 6. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	4 347 660	3 814 125	533 535	763 027
Mobilier et matériel	2 601 623	2 376 337	225 286	305 957
Matériel informatique	2 351 110	2 159 665	191 445	302 074
	<b>9 300 393</b>	<b>8 350 127</b>	<b>950 266</b>	1 371 058

#### 7. Avantages sociaux futurs

Le passif net lié aux avantages sociaux futurs se compose de ce qui suit :

	2020 \$	2019 \$
a) Régime de retraite – actif au titre des prestations constituées futures	(172 300)	(250 300)
b) Autres avantages – passif au titre des prestations constituées futures	2 247 500	2 002 600
c) Passif au titre du cumul des congés de maladie	88 700	344 000
Avantages sociaux futurs, montant net	<b>2 163 900</b>	2 096 300

##### a) Régimes de retraite

Le RLISS offre un régime de retraite à prestations déterminées administré par lui-même et géré par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, qui offre des prestations de retraite selon le nombre d'années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour certains employés syndiqués, et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour certains employés non syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus participants au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif en fonction du salaire moyen de fin de carrière.

**7. Avantages sociaux futurs (suite)***a) Régimes de retraite (suite)*

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation date du 30 novembre 2017. La date d'évaluation est le 31 mars 2020.

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées.

	<b>2020</b>	2019
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	<b>3,29</b>	3,18
Taux de croissance de la rémunération	<b>1,50</b>	1,75
Coûts des avantages pour les périodes closes les 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme pour les actifs du régime	<b>5,00</b>	5,00
Taux de croissance de la rémunération	<b>1,50</b>	1,75

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>693 000</b>	805 100
Coût financier	<b>18 900</b>	24 200
Prestations versées	<b>(198 200)</b>	(175 500)
(Gain actuariel) perte actuarielle	<b>(26 500)</b>	39 200
	<b>487 200</b>	693 000

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	<b>733 100</b>	878 600
Rendement réel des actifs du régime	<b>32 100</b>	39 600
Cotisations	<b>17 500</b>	1 700
Prestations versées	<b>(198 200)</b>	(175 500)
Perte actuarielle	<b>(54 000)</b>	(11 300)
	<b>530 500</b>	733 100

*Situation de capitalisation*

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Perte actuarielle nette non amortie	<b>129 000</b>	210 200
Excédent de capitalisation	<b>43 300</b>	40 100
	<b>172 300</b>	250 300

## 7. Avantages sociaux futurs (suite)

### *Situation de capitalisation (suite)*

La majorité des employés participe également au HOOPP, un régime multiemployeurs auquel cotisent environ 505 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2020 s'est établi à 3 745 892 \$ (2019 – 3 661 014 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2020. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2019. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

### b) *Autres avantages*

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime.

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	<b>2 084 300</b>	2 109 100
Gain actuariel (perte actuarielle) non amorti(e)	<b>163 200</b>	(106 500)
	<b>2 247 500</b>	2 002 600

Le tableau suivant présente le passif lié au maintien des avantages.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>2 002 600</b>	1 360 900
Coût des services rendus au cours de l'exercice	<b>195 700</b>	111 100
Coût des services passés	-	681 000
Comptabilisation immédiate des gains actuariels	-	(134 800)
Coût financier	<b>72 700</b>	43 800
Prestations versées	<b>(35 100)</b>	(43 300)
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	<b>11 600</b>	(16 100)
Solde à la fin de l'exercice	<b>2 247 500</b>	2 002 600

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	<b>2020</b>	2019
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	<b>3,29 %</b>	3,18 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	<b>7 % (tendance à la baisse de 1 % à 5 %)</b>	8 % (tendance à la baisse de 1 % à 5 %)

**7. Avantages sociaux futurs (suite)**c) *Avantages liés aux congés de maladie*

En vertu du régime de congé de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler. Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	<b>2 170 500</b>	2 067 000
Pertes actuarielles non amorties	<b>(2 081 800)</b>	(1 723 000)
	<b>88 700</b>	344 000

Le tableau suivant présente le passif lié au maintien des avantages.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>344 000</b>	506 400
Gain sur compression	-	(212 100)
Comptabilisation immédiate des pertes actuarielles	-	175 900
Coût financier	<b>58 800</b>	78 300
Prestations versées	<b>(433 800)</b>	(344 700)
Amortissement des gains actuariels nets	<b>119 700</b>	140 200
Solde à la fin de l'exercice	<b>88 700</b>	344 000

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	<b>2020</b>	2019
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	<b>3,29 %</b>	3,18 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>1,50 %</b>	2,00 %

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>1 371 058</b>	1 830 251
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	<b>12 965</b>	136 503
Amortissement pour l'exercice	<b>(433 757)</b>	(595 696)
Solde à la fin de l'exercice	<b>950 266</b>	1 371 058



## Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

### Notes complémentaires

31 mars 2020

#### 9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2024.

	<u>\$</u>
2021	1 923 037
2022	1 257 214
2023	1 128 441
2024	<u>351 098</u>

#### 10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

#### 11. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	<b>2020</b>	2019
	<b>\$</b>	\$
Montant à recevoir du Ministère	<b>11 276 319</b>	(11 159 431)
Montant à recevoir de Santé Ontario / SCSO	<b>32 959</b>	79 833
Montant à recevoir d'autres RLISS	<b>353 134</b>	(353 134)
Débiteurs	<b>513 913</b>	(354 376)
Charges payées d'avance	<b>199 244</b>	(276 395)
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 242 856)</b>	2 251 625
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	<b>(9 603 119)</b>	10 046 131
Montant à verser au Ministère	<b>631 004</b>	2 786 722
Produits différés	<b>6 156</b>	(27 505)
Avantages sociaux futurs	<b>67 600</b>	521 700
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b><u>2 234 354</u></b>	<u>3 515 170</u>

## 12. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 106 658 271 \$ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2020.

	2020 \$	2019 \$
Gestion d'hôpitaux	<b>728 348 037</b>	712 182 729
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>156 975</b>	156 975
Centres de soins de longue durée	<b>238 195 771</b>	233 724 875
Services de soutien communautaires	<b>27 253 972</b>	25 308 665
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>12 373 706</b>	13 029 706
Centres de soins de santé communautaires	<b>39 657 970</b>	38 035 581
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	<b>14 548 542</b>	14 136 789
Programme communautaire de soins de santé mentale	<b>46 123 298</b>	45 647 750
	<b>1 106 658 271</b>	1 082 223 070

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2020, un montant de 877 881 \$ (2019 – 10 481 000 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau précédent.

## 13. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

## 14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

#### **15. La Loi pour des soins interconnectés**

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Cette loi constitue une composante clé de la stratégie du gouvernement visant à établir un système de soins de santé intégré. La LSI accorde à la ministre de la Santé (la « ministre ») le pouvoir de transférer des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits, des obligations et des employés de certains organismes, y compris les RLISS, à Santé Ontario, à un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La LSI accorde également au ministre le pouvoir de dissoudre les organismes transférés.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont également été nommés membres du conseil d'administration du RLISS afin de former celui-ci. Le conseil d'administration de Santé Ontario supervisera le processus visant à transférer plusieurs organismes provinciaux au sein de Santé Ontario.

Avec prise d'effet le 2 décembre 2019, à la suite d'une demande de la ministre et en vertu de la LSI, le RLISS a transféré dix postes ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire vers Santé Ontario.

Le processus de transition suit son cours et devrait prendre quelques années; il est pour le moment impossible d'établir une date potentielle de transfert et de dissolution. Dans l'intervalle, le RLISS poursuivra ses activités comme le prescrit la *Loi de 2016 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'entente de responsabilisation conclue avec la ministre.

#### **16. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.